



2018 à mi-parcours Un bilan de président

Les choses vont si vite, par les temps qui courent (ce n'est pas un vain mot) qu'il ne nous a pas semblé inutile, à la veille d'une petite interruption estivale de revenir en compagnie de Jean-Philippe Carpentier, président de Federec, sur les principaux événements de la vie du recyclage qui ont émaillé la première moitié de 2018. En commençant par la vie des marchés, il n'y a pas coupé... Paroles de président.



« Au cours de ce premier semestre, on a clairement pu faire le distinguo entre les matières dont la tenue dépendait des exportations vers la Chine et les autres. Les autres, ce sont, par exemple, les ferrailles qui à l'exception d'un accroc sérieux en février vite rattrapé en mars, ont fait preuve jusqu'alors d'une bonne stabilité. Les métaux non ferreux offraient de belles perspectives en début d'année en s'appuyant sur des prévisions économiques solides. Les choses ont commencé à se troubler, en milieu de second trimestre avec les perturbations provoquées sur les marchés financiers par l'extravagance de certaines décisions économiques des États-Unis. Les métaux recyclés, très sensibles à l'évolution de ces marchés en ont subi les contrecoups et on enregistre dans ce secteur

à l'approche de la période estivale un ralentissement marqué de l'activité : il semble être aussi difficile en ce moment d'acheter que de vendre. Et puis, il y a les matières directement exposées aux marchés chinois à savoir les papiers et les matières plastiques. Dire que le début de l'année a été difficile serait un euphémisme. Mais les entrepreneurs de ces secteurs ont eu l'occasion de démontrer leur professionnalisme en se replongeant sur la question du tri. Ils sont finalement parvenus à retrouver des positions sur ce marché « élitiste » qu'est devenu la Chine, et la bonne tenue des marchés européens aidant, ils achèvent ce semestre dans des situations d'équilibre qui restent fragiles mais à peu près satisfaisantes. Le pire a été évité. »

La feuille de route
a le mérite d'exister.



FREC : du mythe à la réalité

« L'évènement marquant de ce 1^{er} semestre 2018 restera, à coup sûr, la publication de la Feuille de route pour l'Économie circulaire. Avec le recul dont nous disposons désormais, on dira qu'elle a le mérite d'exister. Mais la « chose » est un peu tiède de notre point de vue. Pas suffisamment d'engagements clairs et « boostants ». En aval, il faut améliorer le taux de captage et nous aurions souhaité que la tarification incitative devienne une règle générale ; ce ne sera pas le cas. En aval, nous devrons nous satisfaire d'engagements volontaires dont nous estimons qu'ils seront insuffisants pour répondre aux engagements formulés au plus haut niveau de l'État. Nous estimions qu'il fallait mettre en place des exigences politiques plus drastiques. Nous nous posons déjà la question de savoir ce qu'il adviendra des engagements volontaires formulés sur les plastiques bien insuffisants pour atteindre les 100 % de recyclage si nous devions assister dans quelques mois à un retournement de tendance sur le marché du pétrole qui évolue actuellement aux alentours de 75 \$. Dans la publication de la FREC, quelques autres évolutions récentes ne manquent pas de soulever des interrogations. Les nouveaux

standards « plastiques » de Citeo, l'éco-organisme en charge de la gestion des déchets d'emballages ménagers par exemple. La mise en place d'un « flux en développement » et la gestion de ce flux n'est pas sans poser un certain nombre de questions sur l'« opérabilité » de l'éco-organisme. Autant dire que les professionnels du secteur attendent avec fébrilité l'avis consultatif sur le futur arrêté.

CME : après une longue gestation

« C'est également au cours de ce 1^{er} semestre que la CME, Confédération des métiers de l'environnement, est entrée dans sa phase opérationnelle engrangeant « deux prises » qui ne sont pas négligeables. D'une part, un accord a été trouvé sur les modalités de l'application d'une TGAP « à trois étages ». À 65/70 %, elle s'appliquerait aux déchets qui sont mis en enfouissement ou en incinération sans passer par une ICPE ou un centre de tri. À 30/35 %, elle serait appliquée aux déchets ultimes issus d'un centre de tri ou d'une unité de recyclage. Au taux 0, elle serait appliquée aux « terres polluées » pour lesquelles il n'existe pas de solution de recyclage. D'autre part, la CME peut se targuer d'avoir permis que survive un Comité stratégique Déchets qui avait été sévèrement

menacé et dont j'assure la vice-présidence. Celui-ci sera porteur de projets très importants comme le « 100 % recyclé », l'implantation du numérique dans nos métiers, le Centre technique du Recyclage et travaillera à favoriser l'incorporation de matières premières recyclées dans les produits. Les deux fédérations associées dans la CME conservent leur autonomie et leurs ressources, mais la CME a déjà démontré qu'elle était un outil indispensable à la résolution d'un certain nombre de questions spécifiques qui concernent profondément l'avenir des deux professions ».

Et maintenant ?

« Concernant les marchés, ce n'est pas le moment de se risquer à la moindre prévision. L'évolution des relations économiques internationales est en train de fragiliser une cohérence que l'on parvenait, vaille que vaille, à appréhender. Aujourd'hui, chaque jour nous ouvre sur un possible « n'importe quoi ». Une chose est certaine, c'est que du côté de l'environnement administratif et réglementaire, nous sommes loin d'aborder de grandes zones de calme : la Fédération aura de quoi s'occuper au cours du second semestre ».